PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT

Séance du 05/10/2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annie LEPLOMB
Date de convocation : 29/09/2026
Etaient présents : Annie LEPLOMB, Guillaume LAMBERT, Catherine PRUNIER, Fabrice MACQUART, Jean-Louis PILARD, Karine ROUTIER, Anaëlle COQUEL, Lydie BERTELOOT, Stéphanie LEFEVRE
Absent : Samuel POITRE
Secrétaire de séance : Catherine PRUNIER

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

COMPTE RENDU

Présence de Monsieur Jean-Luc MASSALON, conseiller départemental sur le canton d'Abbeville 1 avec Madame Julie Vast.
Monsieur Massalon reprécise les compétences du département notamment les aides que la commune pourrait prétendre pour ses projets avec le fonds d'appui aux communes et le produit des amendes de police.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des PV des 11 mai et 5 juin 2026.

DELIBERATION : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC par les ouvrages de distribution de gaz

Vu les articles L. 2122-22, 2° et L. 2333-84 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 2333-114 et suivants du code général des collectivités territoriales issues du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil des règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières, codifiées aux articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil :
- de fixer le montant de la redevance due au titre de l'année 2026 pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année 2025 ;

- La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ; que la redevance due au titre de 2026 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1 er janvier de cette année, soit une évolution de 44 %.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : ADOPTE à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Montant versé : **485.51€ soit 486€**

Linéaire du réseau public de transport : 6776 ml

Redevance : ((0.035€ x 6776 ml) +100 €) x 1.44 soit **485.51 € arrondi à 486€**

DELIBERATION : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Elle propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2026 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République française, soit un taux de revalorisation de 59.83% applicable à la formule de calcul.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOPTE à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le montant de la redevance mis en recouvrement pour les communes de moins de 2000 habitants est égal à **245 € au titre de 2026**.

DELIBERATION RODP Télécommunication

Madame le Maire expose le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de téléphonie

	Artère aérienne	Artère souterraine	Emprise au sol (m2)
	0.632 km	8.291 km	0.70 m2
Tarifs de base	65.49€/km	49.11€/km	32.74€/m2
Total	41.39€	407.17€	22.92€
TOTAL 471.48€			

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :
ADOPTE à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de téléphonie.

DELIBERATION Autorisation de vente du bois parcelle cadastrée ZM 102.

Vu l'estimation faite par Maître Alexandre BASSET, Notaire à Ailly-le-Haut-Clocher de la parcelle ZM 102 d'une contenance de 2744 m² classée en « espace boisé » au PLU à 3000€.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Ms Mmes Torchy Carpentier et Capron Nolland, résidants rue de l'enclos picard à Bellancourt, ont fait une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée ZM102 dit « petit bois » jouxtant leurs propriétés.

Considérant que la commune n'a pas d'utilité à conserver cette parcelle qui demande beaucoup d'entretien et dont l'accès avec les enfants pour la chasse aux œufs de Pâques est dans l'état impossible en raison de ronces, de branches…

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée ZM 102 d'une superficie de 2744 ca
ACCEPTE la cession au tarif de 3000 € (1500€ pour chaque propriétaires)
DIT que les frais d'actes et d'enregistrements seront dus par l'acquéreur
CHARGE Madame le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Madame Stéphanie LEFEVRE, favorable à la mise en vente de ce bois regrette que le sujet de la vente de ce bois n'ait été mis à l'ordre du jour d'une réunion de conseil municipal plus en amont de l'opération, que la communication sur la demande d'estimation par le notaire soit restée informelle et donc pas parvenue à sa connaissance avant aujourd'hui.

PROJETS 2027-2032

Parking rue de l'épinette : L'entreprise BC Créa va débuter les travaux du parking cette semaine.

Fossé en bas de la cavée voie communale n°VC2 de Bellancourt à Saint Riquier : fossé curé à plusieurs reprises par l'entreprise Vilmont (dernière intervention en 2022). Ce fossé situé sur la parcelle ZP16 est à redimensionner ; Monsieur Guillaume Lambert a déjà effectué des premières estimations. Coût de l'opération environ 10 000€

Isolation de la mairie : suite à la restitution du diagnostic énergétique global par Monsieur Diego Aguilera de Territoire d'énergie 80, il convient pour la solution la plus minime de :
- changer les thermostats des radiateurs de la salle de conseil
- changer les portes du grenier, de la cave et celle donnant dans la cour de l'école
- de changer l'emplacement de la boite aux lettres
- d'isoler les combles

Enfouissement des réseaux : Monsieur Christophe Durier de TE80 a chiffré les coûts d'enfouissement rue par rue
Rue de Pont-Rémy 228 953€
Rue de la croix rue du stade 229 399€
Rue de Monflières 99 300€
Hameau de Monflières 352 571€

Les premières réflexions du conseil amènent, au vu des coûts, à donner priorité à la rue de Pont-Rémy, dans la continuité de la rue de l'église faite et les deux lotissements.

Eclairage public : Evolution réglementaire : TE80 nous informe que 91% des lampes de la commune sont concernées par la nouvelle réglementation. C'est-à-dire que les ampoules SHP (sodium haute pression) et IM (iodures métalliques) ne pourront plus être commercialisées à compter du 24 février 2027. Il conviendra pour la continuité de ce service d'éclairage public de remplacer les luminaires par un équipement LED : solution durable et économe en énergie mais qui aura un coût financier pour la commune. Madame le Maire est dans l'attente d'un RDV avec TE80 qui a en charge l'entretien de notre éclairage public et qui nous accompagne dans le choix de la solution la mieux adaptée à nos installations existantes et aux capacités financières de la commune.

Problème eaux pluviales résidence des primevères : des travaux importants sur le réseau d'eau pluviale à cet endroit sont à entreprendre en raison de l'inondation de ce secteur à chaque forte pluie.

Sécurité routière, vitesse : la rue de Pont-Rémy et la route nationale sont les rues les plus concernées.
-L'enfouissement des réseaux de la rue de Pont-Rémy amène de suite une réflexion sur l'aménagement des trottoirs.
-Route nationale, après les études d'aménagement de la RD1001 faites en 2022 par le conseil départemental et refusées par le conseil municipal, étudier avec les services concernés la possibilité d'implanter un radar est une solution qui fait consensus.

MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE

Octobre rose 2026 : la manifestation qui a réuni plus de monde que l'année dernière a pour but premier de « sensibiliser »
Le conseil remercie tous les bénévoles ainsi qu'Arnaud Savoy pour l'animation, la musique, Julia Leray pour la démonstration de danse, Fabrice Macquart pour l'organisation du parcours sportif et Catherine pour le ravitaillement. Un don de 147.11€ a été fait à l'association ACC80.

Madame le Maire fait passer un tableau se rapportant aux évènements à venir d'ici la fin de l'année pour engager les conseillers dans l'organisation de ces manifestations.
Madame Stéphanie Lefèvre quitte la réunion à 20h45 en précisant qu'elle n'est pas intéressée par les sujets autres que ceux se rapportant aux enfants.

Opérations Brioches au profit de l'Adapei 80 : WE du 8-11 octobre 2026. Collecte assurée par Guillaume Lambert, Karine Boucher, Dominique Dulac, Jean-Louis Pilard et Annie Leplomb ;

Halloween : samedi 31 octobre fête organisée par Guillaume Lambert et Anaëlle Coquel

Téléthon 4/5 décembre : Madame le Maire se met en contact avec Céline Haudiquet de l'école, Arnaud Savoy, Fabrice Macquart et Jean-Louis Pilard pour l'organisation de cette nouvelle édition. Réunion d'organisation programmée le 5 novembre à 19h.

Comité des fêtes : Jean-Louis Pilard insiste sur la nécessité et l'urgence de convoquer une assemblée générale.
La fête du village a cependant pu être maintenue cette année.

Repas des Ainés : programmé le 16 décembre à midi. Volonté du conseil de maintenir celui-ci. Le traiteur est disponible mais pour l'instant ce repas est en suspens faute de bénévoles assez nombreux pour assurer la préparation de la salle, le service, et le nettoyage de la vaisselle et de la salle.
L'animation offerte par le comité des fêtes doit également être décidée lors de la prochaine réunion du comité des fêtes qui peine à s'organiser.

Noël des enfants : comme l'an dernier un livre et un goûter seront offerts à chaque enfant.

Animations itinérantes : suite à la proposition du service jeunesse vie sportive de la CABS, la commune de Bellancourt s'est positionnée pour accueillir, une des animations proposées, sur la commune.
Animation sur le thème de l'automne, de noël, ou encore découverte des légendes de la commune…

INFORMATIONS DIVERSES

Permis de construire 40 logements friche Vivet : plusieurs manquements dans le projet de permis de construire initial ont amené au rejet de celui-ci. Les différents points noirs sont actuellement revus afin de mettre en conformité le projet.

Conteneur à verre : à la demande de la commune le point d'apport volontaire situé à l'entrée du lotissement a été déplacé rue de l'épinette à côte de celui existant. Cette décision a été prise en raison des nuisances causées aux riverains de par sa proximité.
Monsieur Jean-Louis Pilard déplore qu'aucune communication n'a été faite pour prévenir la population.

La séance est levée à. 21h38